



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sécurité alimentaire

Question écrite n° 121828

Texte de la question

M. Sauveur Gandolfi-Scheit attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur l'usage d'encres contenant des produits chimiques dans l'industrie agroalimentaire. Selon une étude réalisée par l'association UFC-Que choisir, les substances toxiques contenues dans les encres d'imprimerie utilisées sur certains cartons d'emballage alimentaire migreraient directement vers leur contenu. Elle a démontré que sur « 20 produits testés, 14 contiennent des niveaux préoccupants d'huiles minérales provenant des encres de ces emballages en carton ». De la même manière, des traces d'huiles aromatiques ont été retrouvées dans certains de ces produits. En l'absence d'études sanitaires précises démontrant réellement la toxicité des huiles minérales saturées chez l'homme, et considérant que les huiles aromatiques polycycliques sont classées comme cancérigènes, tératogènes et immunodépresseurs, il souhaite connaître quelles conclusions elle tire de cette étude. Par ailleurs, il souhaite savoir s'il est envisageable de réglementer davantage l'usage des huiles minérales afin de garantir l'absence de dérivés pétroliers dans les aliments.

Données clés

Auteur : [M. Sauveur Gandolfi-Scheit](#)

Circonscription : Haute-Corse (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121828

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 novembre 2011, page 11936

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)